

Stationnement interdit du 15 novembre au 15 avril, sauf en cas d'avis contraire. Stationnement autorisé le reste de l'année.

Stationnement interdit

Stationnement interdit (côté A)

LUN 12H - MAR 12H

MER 12H - JEU 12H

VEN 12H - SAM 12H

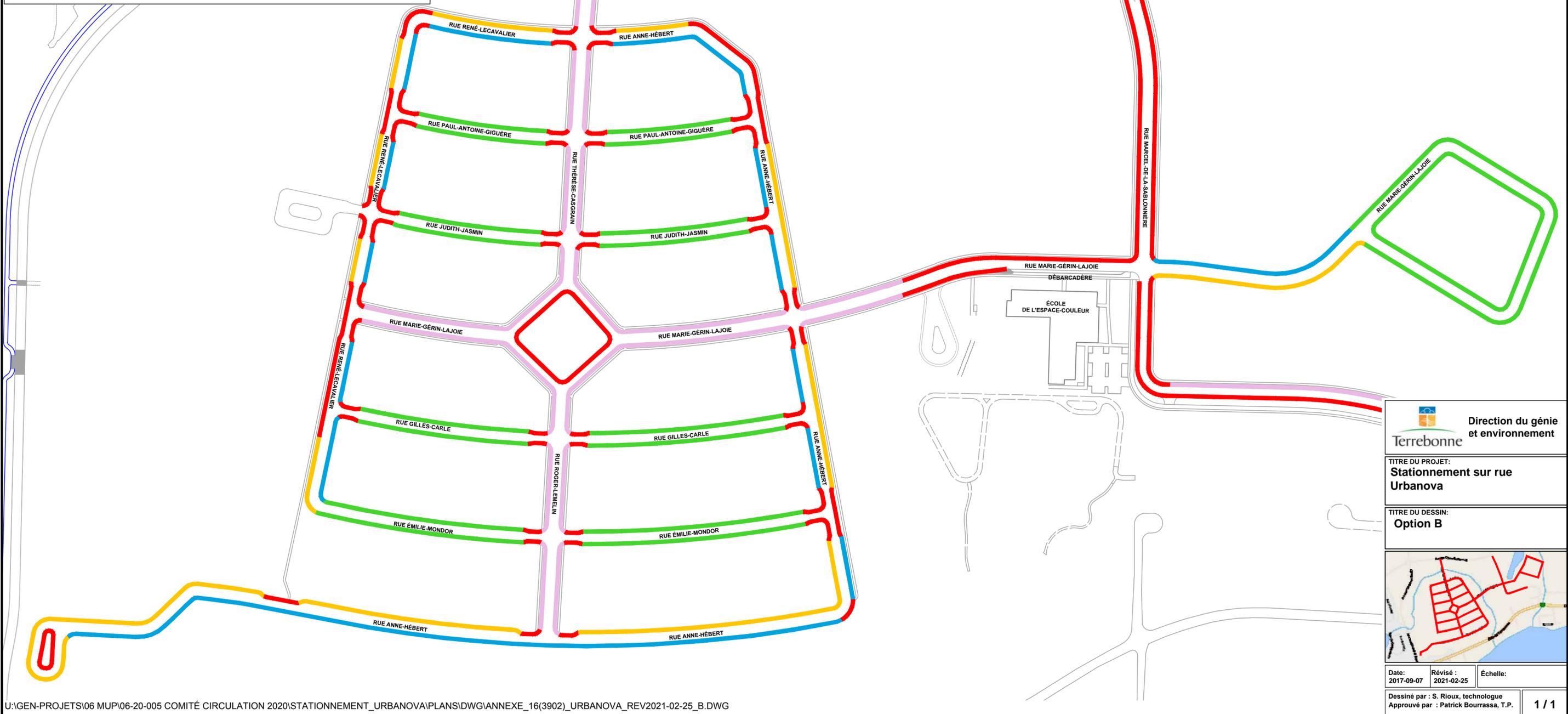
Stationnement interdit (côté B)

MAR 12H - MER 12H

JEU 12H - VEN 12H

SAM 12H - LUN 12H

Stationnement alternatif du 15 novembre au 15 avril, stationnement autorisé des deux côtés le reste de l'année



Direction du génie et environnement

TITRE DU PROJET:
Stationnement sur rue Urbanova

TITRE DU DESSIN:
Option B



Date: 2017-09-07	Révisé : 2021-02-25	Échelle:
Dessiné par : S. Rioux, technologue		1 / 1
Approuvé par : Patrick Bourrassa, T.P.		